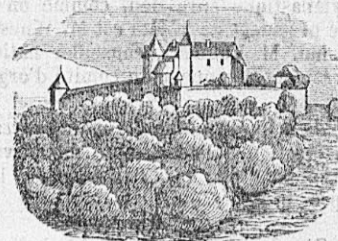




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
 » 6 mois, » 2 —
 Pour l'Etranger le port en sus,
 payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces: Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

REPASSEUSES
 tête par l'emploi du
 [146]
 e-Natron.
 Jules Pasquier, fer-
 prix de 30 cent. le kg.
 semences
 e et Sibérie,
 ROUGE de printemps,
 de Bulle. [117]

SOLUBLE
hard
 QUALITÉ
 INSTANTANÉE

gnerie.
 TATION
 llafi, spécialiste, Glaris.
 u un excellent résultat;
 ement guéri de ce vice.
 ur pour boire à tout à
 ut il reste toujours à la
 ot. 1885.

F. Dom. Walther.
 espondance. Remèdes
 administrer, soit avec
 alade, soit à son insu.
 es frais payable après
 s, questionnaire et pro-
 s. [514]

bas prix, un potager
 quatre trous, en bon état,
 le désire; une grande
 resque neuve; une tes-
 moyenne.
 du journal. [242]

une couverture de
 cheval. — S'adresser
 réchal, à Vuadens. [239]

ix ordinaire
 pier à écrire, soit :
 érie à 2 fr.
 Prix ord. du mag.
 Fr. — 40

poste » 2 —
 grand format » 1 —
 meilleure qualité » — 30
 crayon » — 20
 de chancellerie » — 30

tr. au lieu de Fr. 4 20
 ; 5 pap., 9 fr.
 ander une papeterie à

lait, le montant en tim-
 boursement.

teuser, papeterie,
 ges (Soleure).
 èmière fleurie de la
 appelée le Latier, rière

dent de la Société de
 , audit lieu. [236]

entrer de suite, au cen-
 e la ville de Bulle, un
 at, pouvant servir de

du journal qui indi-
 [228]

ndre :
 arde, s'attendant.
 du journal. [118]

ux remèdes préconi-
 Rhumatismes et la
 itable Pain-Expeller
 « Anere » jouit tou-
 supériorité incontestée.
 an remède secret, le
 préparé d'après une
 dûment contrôlé et
 andé à tout malade
 une efficacité indis-
 oir essayé d'autres
 urement annoncés,
 ent toujours

Expeller,
 e ses qualités hors
 se sont bientôt con-
 njurer promptement :
 mates et Sciatiques
 Tête, de Dents et de
 etc. Il n'y rien de tel
 er. Son prix modéré
 flaçon, le met à la
 onde; les cures mer-
 sont de sûres garantis
 era pas dépeusé en
 contrefaçons et n'ac-
 Expeller à
 s. F.-Ad.-
 Olten. Se
 les bonnes

macie Sudan. [158]
 rie Emile Lenz.



Voulez-vous, oui ou non, accepter la loi fédérale du 23 décembre 1886, concernant les spiritueux?

OUI

BULLE, le 13 mai 1887.

La votation de demain.

Le cadre si restreint de notre journal ne nous a pas permis d'étudier la loi sur l'alcool sous toutes ses faces, comme nous aurions désiré le faire. Aujourd'hui même, au dernier moment, nous devons nous borner à résumer les puissantes et excellentes raisons qui doivent engager nos lecteurs à déposer demain dans l'urne un *oui* énergique.

Tout le monde est d'accord sur ce point : c'est que l'abus de l'alcool et le simple usage des mauvaises eaux-de-vie exercent sur le corps et l'âme les effets les plus désastreux. La consommation de ce véritable poison a augmenté depuis un certain nombre d'années dans des proportions inouïes, surtout depuis que certains agriculteurs se sont mis à distiller chez eux leurs pommes de terre. Les produits de ces petites distilleries sont de mauvaise qualité et des plus nuisibles à la santé; n'étant pas assez purs pour entrer dans le commerce, ils se vendent sur place, aux paysans voisins, à un prix très bas. C'est ainsi que le mauvais schnaps entre tous les jours davantage dans la nourriture du peuple, qu'on en donne même aux enfants, qu'il paie en partie le prix de vente des pommes de terre, constitue une partie du gage des domestiques.

Notre peuple court ainsi à sa ruine morale et physique. Les autorités, le clergé, les sociétés d'utilité publique et autres se préoccupent avec raison de cet état de choses et cherchent depuis longtemps les moyens d'y porter remède. Ce n'est malheureusement pas facile. Les efforts du clergé et des sociétés, leurs exhortations morales sont insuffisantes; on a réclamé l'intervention des autorités civiles. Celles-ci, dans nos petits cantons, avec leurs frontières si bizarrement découpées, sont impuissantes. Notre canton de Fribourg, entre autres, s'est montré radicalement impuissant et incapable de prendre, par lui-même, des mesures énergiques et efficaces pour enrayer le fléau. La loi qu'a élaborée le Grand Conseil n'a même jamais été publiée; elle est inexécutable et n'aurait d'autre résultat que d'étrangler l'industrie et le commerce locaux au profit du dehors.

La Confédération s'est, à son tour, occupée de la question et, après y avoir été autorisée par la votation populaire de 1885, elle a élaboré une loi lui attribuant le monopole de la fabrication des alcools de grain, de pommes de terre et de betteraves. La distillation des fruits, gentiane, etc., reste libre. Le bé-

néfice résultant de ce monopole sera partagé entre les cantons qui devront employer le 10 % de la recette à combattre l'alcoolisme et à prévenir ses ravages.

Faut-il accepter la loi? Nous disons carrément : OUI, sans aucun doute.

La loi n'est point parfaite, elle ne fera disparaître entièrement ni l'alcool, ni les ivrognes; il y en aura aussi longtemps que le monde existera. Par contre, elle diminue le mal, elle constitue un progrès que nous saluons avec joie, car c'est le seul que l'on ait réalisé en cette matière depuis longtemps. La nouvelle loi réduira la consommation de l'alcool de quelques millions de litres; elle aura pour effet de ne laisser entrer dans le commerce que de l'alcool rectifié, c'est-à-dire débarrassé des matières empoisonnées qui en rendent non seulement l'abus, mais le simple usage nuisible à la santé. Ce n'est pas tout, mais c'est déjà beaucoup. On ne renonce pas à soigner un malade, par le simple motif qu'on ne peut pas le guérir entièrement.

Ces deux conséquences de la nouvelle loi sont indiscutables, personne ne les met en doute; il faut s'en contenter pour le moment; quand on nous proposera un nouveau moyen de combattre le fléau, nous l'accepterons encore et successivement nous arriverons ainsi à en diminuer les ravages.

Les adversaires du projet sont de deux sortes : les distillateurs qui vendent de mauvaise marchandise et voudraient continuer à s'enrichir en empoisonnant le peuple. A eux se sont joints ceux qui ont horreur de tout ce qui vient de Berne et les tépelets qui ne peuvent que protéger tout ce qui contribue à abrutir les populations qu'ils exploitent.

Les cris des distillateurs nous émeuvent peu, les scrupules des politiques à courte vue, qui s'imaginent travailler en faveur des idées fédéralistes en repoussant les progrès qui nous arrivent de Berne, nous laissent froids. Bien fou celui qui laisse brûler sa maison plutôt que d'accepter le secours de ses voisins et de leur permettre d'y jeter de l'eau! Or, l'alcool brûle nos corps et corrompt nos populations. L'opposition des tépelets est une raison de plus d'appuyer la loi. Ces gens, à qui l'intérêt du parti tient lieu d'âme, de cœur et de conscience, ne combattraient pas la loi si elle ne devait pas avoir pour résultat de réduire leur puissance. Quel est l'homme indépendant dans le canton de Fribourg qui voudra leur venir en aide?

Les meilleurs d'entre les libertards, ceux qui ont encore quelque peu à cœur les vrais intérêts du peuple fribourgeois et du canton, se sont prononcés en faveur de la loi, mais leurs efforts ont échoué devant les intrigues de la jeune bande qui gouverne.

Il est, pour nous, Fribourgeois, une dernière raison qui doit nous engager à voter la loi. L'ohmgeld nous rapporte 200,000 fr. par an; il sera supprimé dans trois ans; comment remplacerons-nous cette recette considérable? Nos tépelets n'en savent rien; ils ne se préoccupent, eux, que de dépenser, espérant qu'il leur restera toujours, entre les doigts, quelque peu de l'argent qu'ils manipulent. La part du canton

aux recettes du monopole sera de 350,000 fr.; elle comblera donc notre déficit. Il n'y a que ce moyen ou — augmenter les impôts. Dans son inexpérience, un de nos chefs tépelets a bien parlé de faire suer ces 200,000 fr. aux aubergistes et pintiers. Comment s'y prendra-t-il? il n'a pas su le dire et nous l'en défions bien.

Le peuple fribourgeois peut-il supporter une aggravation d'impôts au moment où le prix des produits de l'agriculture baisse de toute part? C'est à lui de répondre.

Donc, demain, à l'urne! que tous les hommes de cœur qui veulent enrayer les ravages produits par le schnaps, que tous les indépendants qui ne sauraient favoriser les projets de la faction la plus malsaine, la plus enragée du parti libertard, que les citoyens qui repoussent toute augmentation de l'impôt se rendent demain au scrutin et votent

OUI

Nouvelles suisses.

Loi sur les spiritueux. — Le gouvernement d'Obwald a décidé d'adresser un manifeste au peuple pour l'engager à voter la loi fédérale.

La députation valaisanne aux Chambres fédérales adressera également à la population un manifeste dans ce sens.

Les assemblées populaires de Berne, Neuchâtel, Bienne et Aarau, réunies pour discuter l'acceptation de la loi, se sont toutes prononcées en faveur du projet. A Neuchâtel, M. Comtesse, conseiller national, a prononcé un remarquable discours dans ce sens.

Dans le canton de Schaffhouse, aucune opposition contre le principe du monopole ne se manifeste. On est donc porté à croire que la population de ce canton votera la loi à une forte majorité.

A l'instar des gouvernements de plusieurs cantons, Schwytz adresse au peuple une proclamation recommandant l'acceptation de la loi. La députation saint-galloise aux Chambres fédérales a également décidé, à l'unanimité, de publier un appel dans ce sens. A Lucerne, le conseiller national Zemp, les députés aux États Fischer et Herzog, les conseillers d'Etat Schnyder et Schubinger et le préfet Amberg publient dans le numéro de dimanche du *Vaterland* une proclamation en faveur de la loi.

L'*Eidgenössischer Verein* ou association conservatrice protestante recommande également l'acceptation de la loi par un appel qu'il publie. Tout en reconnaissant ce qu'on peut alléguer contre le principe du monopole, l'*Eidgenössischer Verein* déclare que, les circonstances étant données, la solution intervenue s'imposait.

La *Züricher Post* constate que la grande majorité des assemblées populaires, qui ont eu lieu ces jours dans presque tous les cantons, recommande chaudement de voter affirmativement le 15 mai.

Tir fédéral. — La onzième liste des dons d'honneur formé au 30 avril, avec les précédentes, un total de 117,699 fr. 60.

Le comité a décidé d'organiser, à côté du tir à la carabine, un tir au revolver. Le tir aura lieu sur 10 cibles à la distance de 50 mètres. Les revolvers d'ordonnance suisse (petit et gros calibre) seront seuls admis.

Gymnastique. — La prochaine fête fédérale de gymnastique aura lieu, comme on sait, à Lucerne. Le président de la fête est M. Wuest, conseiller national. M. Vonmatt, conseiller national, est nommé président d'honneur du comité d'organisation.

Association suisse des maîtres menuisiers. — Cette association se constituera définitivement dans une assemblée qui aura lieu à Zurich le premier lundi après la Pentecôte.

Simplon. — On télégraphie à divers journaux que le Conseil fédéral délibérera dans sa prochaine séance sur les démarches à faire auprès du gouvernement italien en vue de la conclusion d'un traité relatif au percement du Simplon.

Commerce. — Le gouvernement belge a soumis au Conseil fédéral un nouveau projet de traité de commerce, sans tarifs, avec la clause de la nation la plus favorisée. En même temps, des négociations sont ouvertes pour un nouveau traité d'établissement. Depuis le 18 novembre 1879, les rapports entre les deux pays étaient réglés par une convention provisoire.

M. Welty est en convalescence, mais encore très faible; un long repos lui sera absolument indispensable.

Berne. — Les journaux bernois signalent de l'Emmental deux ou trois attaques à main armée, à la suite desquelles des agriculteurs revenant des marchés ont été détroussés. Une des victimes a été maltraitée à ce point, à coups de couteau, qu'on doute qu'elle en réchappe.

— Un jeune ouvrier serrurier, nommé Thomas Beck, qui rentrait à Berthoud d'une course en vélocipède, est tombé avec son véhicule dans la Kirchbergstrasse et s'est brisé la nuque. Il est mort quelques minutes après sa chute.

— Le Grand Conseil du canton de Berne a élu pour son président M. de Büren, président de commune à Berne, conservateur; vice-présidents: MM. Bailat et Buhlmann, libéraux; président du conseil exécutif, M. Rohr, conseiller d'Etat, libéral.

On voit que partout, sauf à Fribourg, la majorité fait des concessions à ses adversaires politiques.

— Un acte de méchanceté noire a été commis dernièrement à Courtelary. Une main coupable a semé de l'ivraie et d'autres mauvaises herbes dans le champ de blé d'un jeune agriculteur laborieux et généralement estimé dans la localité. Le dommage causé est évalué de 100 à 200 fr.

Lucerne. — La Société suisse des boulangers, pâtisseries et meuniers, réunie à Lucerne, a décidé à l'unanimité de soumettre les apprentis à un examen obligatoire. L'assemblée a adressé, en outre, une pétition au Conseil fédéral, demandant que les droits d'entrée sur les farines ne soient pas augmentés. La prochaine assemblée se réunira à Berne, où aura lieu aussi une exposition de l'industrie de la boulangerie.

— Les héritiers d'un riche bourgeois de Lucerne, lequel n'avait payé l'impôt que sur une somme déclarée de moins de 200,000 fr., alors que sa fortune s'élevait à 400,000 fr., se sont vus obligés de payer une amende et des impôts supplémentaires s'élevant à 38,000 fr. pour le canton et à 6000 fr. pour la ville de Lucerne.

— Une violente tempête de foehn s'est déchainée jeudi dernier sur le lac des Quatre-Cantons. Les vagues étaient énormes; les bateaux à vapeur ont eu grand-peine à atterrir dans certains ports. Du bétail chargé sur l'un d'eux à destination d'Unterwald a dû être débarqué à Gersau; les pauvres bêtes ne tenaient pas sur le pont et étaient à chaque instant renversées. A Gersau, un grand nombre d'arbres ont été déracinés. On ne se souvient pas depuis dix ans d'avoir eu un coup de foehn pareil.

Schwytz. — Un affreux événement s'est passé dans la soirée du 1^{er} mai. Un individu, nommé Aufdermaur, avait été libéré de l'asile d'aliénés de St-Urbain comme guéri depuis quelque temps. Ce jour-là, il était, pour des motifs encore inconnus, dans un état de grande surexcitation, de telle sorte qu'il attaqua sur la route un de ses voisins qu'il voulait étrangler; des passants l'en empêchèrent. Revenu chez lui, il voulut mettre à exécution la menace qu'il avait déjà faite à plusieurs reprises, de tuer son père; un couteau à la main, il le poursuivait dans la cuisine et le renversa sur le sol; la mère d'Aufdermaur voulut venir au secours de son mari et se saisit malheureusement dans son angoisse d'une hache qui se trouva sous sa main; le fils lâcha son père qui s'enfuit, mais se jeta sur sa mère, lui fendit le crâne, de telle sorte qu'elle tomba morte sur le carreau. Ce ne

fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à se rendre maître du fou furieux.

Glaris. — Un maître cordonnier, M. J. Staub, qui est mort dernièrement à Glaris, à l'âge de 93 ans, était le citoyen le plus âgé de cette commune; il a laissé une postérité de plus de cent individus, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Soleure. — Dans une assemblée de 400 citoyens, appartenant au parti radical, MM. Brosi, conseiller national, et Munzinger, conseiller d'Etat, parlant de la situation de la banque cantonale vis-à-vis de la maison Roth et Cie, ont démontré aisément que le gouvernement avait eu raison de poser la question de confiance au peuple en proposant la révision de la constitution par une constituante.

L'assemblée protesta énergiquement contre les allégations calomnieuses lancées contre le parti radical, qu'on a voulu rendre responsable de la catastrophe. Elle reconnaît qu'il y a eu des actes blâtables, mais elle a la ferme conviction qu'avec le concours des hommes honnêtes de tous les partis, le canton de Soleure ne tardera pas à sortir de la situation critique où il se trouve aujourd'hui.

— La votation sur la question de la révision constitutionnelle est fixée au 15 mai.

St-Gall. — M. Louis Rochat, décédé à St-Gall, a légué 120,000 fr. à l'établissement des incurables et vieillards infirmes; il a fait don, en outre, de 5000 fr. à une association de secours et de 6000 fr. à la Société des beaux-arts pour achat de tableaux de valeur.

Grisons. — L'éclairage électrique vient d'être introduit dans la cathédrale de Coire; le nouveau système fonctionne à merveille et fait ressortir curieusement les moindres détails de sculpture.

Tessin. — Les artistes du canton du Tessin auront, le 22 mai, une grande assemblée à Lugano, où sera discuté la question de la création, dans cette ville, d'une académie des beaux-arts. Ce projet, dont l'initiative est due à un conseil de peintres, rencontre de nombreux partisans dans tout le canton.

Vaud. — Un douloureux accident a terminé la fête des promotions à Aigle. Le jeune Veillard, âgé de 13 ans, voulant se procurer un rameau vert, monta sur un arbre avec son couteau ouvert et tomba si malheureusement que celui-ci lui perça le cœur. Il mourut aussitôt. Le docteur, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès.

Valais. — Les finances cantonales de l'Etat du Valais pour l'exercice de 1886 bouclent par un excédent de recettes de 63,211 fr. 36 c., les recettes s'élevant à 1,197,478 fr. 62 c. et les dépenses à 1,134,267 fr. 26 c.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat de Neuchâtel vient d'ordonner que tous les appareils à pression pour le débit de la bière doivent être munis d'un distributeur d'air en verre, à l'exclusion absolue des distributeurs métalliques dont l'emploi est reconnu dangereux.

Nouvelles étrangères.

Italie. — Il est beaucoup question d'une réconciliation du saint-siège avec le gouvernement italien. Le Temps affirme même que des pourparlers sont entamés entre le Vatican et le Quirinal.

Irlande. — Deux faits significatifs attirent actuellement l'attention du public anglais. Le premier, c'est le nombre considérable de démissions qui se produisent dans le corps de police de l'Irlande en prévision de l'adoption définitive de la loi sur la répression des crimes. Le second, qui se rattache à la même cause, est le grand nombre d'émigrants, quittant les comtés irlandais de Limerik et de Clare pour se rendre aux Etats-Unis.

Depuis que la discussion du bill de coercition a commencé à la Chambre des communes, de 200 à 300 personnes, la plupart jeunes gens des deux sexes, sont parties chaque semaine de Limerik. Durant la semaine passée, le nombre des émigrants s'est même élevé à près de 600, et mercredi matin, 200 personnes sont parties pour la même destination.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil. — Un projet de décret créant à Treyvaux une station laitière avec école de fromagerie subventionnée par la Confédération a été adopté sans modifications.

M. Engelhardt a proposé d'adresser au peuple une proclamation pour lui recommander l'adoption de la loi sur l'alcool; il va sans dire que nos tépelets l'ont repoussée.

On a consenti à prêter à la Société de navigation sur les lacs de Morat et de Neuchâtel une nouvelle somme de 80,000 fr. qu'on ne reverra jamais; c'est chaque année un nouveau sacrifice qu'on nous arrache au profit des cantons de Vaud et Neuchâtel, pour le plaisir de voir figurer quelques uns de nos tépelets dans les conseils de la société.

Après cela on ne pouvait pas faire bon accueil à la motion demandant qu'on vienne au secours des communes écrasées par la route Bulle-Boltigen.

Enfin on a confirmé dans leurs fonctions MM. Schaller, député aux Etats, F. Gendre, juge cantonal et A. Gremaud, inspecteur des ponts et chaussées; puis MM. les députés sont rentrés chez eux. En somme, depuis sept mois qu'ils sont nommés, les députés tépelets ont trouvé le moyen de soustraire 4,580,000 fr. au canton qui est appauvri d'autant.

Paie, paysan fribourgeois, c'est la seule chose que tu puisses faire, depuis que tes mains sont devenues inhabiles à manier la trique.

Un correspondant du National s'est livré à un travail intéressant: il a relevé les erreurs, les vérités à La Palisse, les méprises commises par M. le conseiller national Python dans le débat relatif à la loi sur la poursuite pour dettes. Il y en a toute une colonne du journal.

Le Conseil d'Etat a fixé au 22 mai les élections partielles dans les districts de la Gruyère et du Lac, pour le remplacement de MM. les députés Cyprien Romanens et Louis Wullemmin.

Dans la nuit de mardi à mercredi, on a à peu près dévalisé la cheminée de la boulangerie Bessener, à Fribourg; jambons, saucissons, pans de lard, vache salée, rien n'a été oublié. On est sur la piste des pillards.

Diana. — Tous les membres de la Section fribourgeoise de chasseurs sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le samedi 21 courant, à 3 h. de l'après-midi, à l'hôtel du Chasseur, à Fribourg. Tous les chasseurs sont invités à assister à cette importante réunion. Tractanda:

- Projet de révision de la loi fédérale sur la chasse.
 - Règlement pour les sous-sections.
 - Répression du braconnage.
 - Communications et propositions diverses.
- Le Comité.

GRUYÈRE

Avis. — Pour obtempérer à de nombreux vœux exprimés, le comité de l'exposition des pailles tressées et de vannerie, à Bulle, a décidé que celle-ci demeurera ouverte au public jusqu'au dimanche 15 mai inclusivement.

Samedi 14, il sera perçu une finance d'entrée de 30 centimes, et dimanche 15, de 50 centimes. La distribution des prix demeure fixée au dimanche 15 mai, à 3 heures. Le tirage de la loterie aura lieu le même jour, à 2 heures, au lieu de jeudi 12.

Les exposants sont avisés qu'ils doivent se présenter le mardi 17 mai, dès 8 heures du matin, au local de l'exposition, pour retirer les objets.

Heures d'ouverture: vendredi et samedi, de 9 à 12 h. le matin et de 1 à 5 h. le soir; dimanche, de 2 à 6 heures.

LE COMITÉ

L'affluence des visiteurs de l'exposition est considérable et elle est pleinement justifiée, car les objets exposés sont réellement intéressants et donnent la preuve de ce que notre petite contrée peut produire, lorsqu'on se met sérieusement à la besogne. Il est regrettable que le comité d'organisation n'ait pas prévu une petite finance d'entrée dès le début, on aurait de cette manière recueilli une somme assez ronde qui aurait servi à récompenser les tresseuses et peut-être à former un petit fonds de réserve destiné à organiser une future exposition dans un autre ordre de produits.

En somme, cette petite entreprise a réussi et tout le monde est satisfait.

On lit dans le *Bien public*:
On ne paye pas d'entrée à l'exposition des pailles tressées. Les visiteurs ont la faculté de déposer dans une tirelire leur contribution volontaires aux frais des exposants. Le jour où le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont visité en corps l'exposition, la tirelire n'a produit, d'après la *Liberté*, que 38 fr. 08!

Accident. — Vendredi dernier, Joseph Mossu était occupé à quelques travaux sur le soliveau supérieur de sa grange. Il fit une chute si malheureuse

que, quelques heures après, il fut trouvé mort de bois qu'il avait entraîné le crâne.

Nous nous associons à son deuil et espérons que les plus importantes familles de la région en feront un exemple.

Une soirée dramatique.
— Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Scheler, l'éminent écrivain, vient d'être élu directeur de la Société de théâtre. Une soirée dramatique aura lieu dans la salle de l'Hôtel de Ville, le dimanche 27 mai, à 8 heures du soir. Le programme est très attrayant; outre les deux actes de la *Traviata*, on jouera *L'Œil des morts*, une pièce en deux actes de M. Scheler, et, dans le genre comique, *Molière*, et, dans le genre sérieux, *Les Femmes savantes*, de Molière, et, dans le genre historique, *Les Maitres de la session*, de Charles Croizat.

Conférence de M. de Mottin.
— M. de Mottin, député, a donné, le 15 mai, sur l'élevage d'élevés de chevaux, une conférence intéressante.

Le conférencier a montré que l'élevage des chevaux est une affaire qui a millers d'années, et que l'on ne peut pas modifier sous l'influence de quelques années, comme nous voyons le faire par la taille, par la coupe, par le régime, même le jardinier change la culture, l'éleveur peut être en bien ou en mal, en enrichissant ou en dirigeant la région du corps. Il ne faut pas de tous les défauts, il faut procéder d'élevage, suivi.

Ce qu'il y aurait de mieux à faire, c'est de modifier le gros trait, etc., mais cela n'est possible que dans les pays où l'on a une grande expérience. Dans notre pays, nous devons nous en tenir à tout — assez fort des montées et des descentes, pour permettre une allure régulière, dans l'artillerie, les grands domaines d'élevage, l'éleveur doit suppléer par son intelligence.

Il y a, d'abord, le cheval de taille n'est pas en rapport avec son poids. Il faut aussi le bon équilibre du corps. Par le fait de la tresse, c'est le derrière qui travaille, ce qui augmente le derrière de la croupe vient plus haut et plus vite, ce qui est la plus souvent la cause de l'infirmité.

Il faut que le cheval ait une bonne encolure (appelle de la *branche*). Les encolures désavantageuses, parce qu'elles portent la tête, mais qu'elles font balancier; qu'elles ne sont pas assez fortes pour trot ou au galop, pour que l'on ramène la tête en arrière sans une bonne encolure. La largeur du poitra est aussi une grande qualité pour que l'on ait une allure lente et régulière, chez les animaux qui ont un corps se berce et que le

Lib

SUCO
Maison de M. J.-C. 1

Cartonnages, encadrements, gravures avec cadrages, etc. — Registres, calendriers, etc. — Carnets et albumes. — Tous les articles de papeterie et de stationnaire. — Belle chromolithographie.

Société de navigation
Neuchâtel une nouvelle
revera jamais; c'est
rifice qu'on nous arra-
aud et Neuchâtel, pour
les uns de nos tépelets

pas faire bon accueil à
Vienne au secours des
Bulle-Boltigen.
leurs fonctions MM.
Gendre, juge canton-
des ponts et chaus-
sées sont rentrés chez eux.
ils sont nommés, les
le moyen de soufrir
appauvri d'autant.
est la seule chose que
s mains sont devenues

donal s'est livré à un
des erreurs, les vérités
naisées par M. le conseil-
bat relatif à la loi sur
n a toute une colonne

le 22 mai les élections
la Gruyère et du Lac,
les députés Cyprien

credi, on a à peu près
pâtisserie Bessener, à
s, pans de lard, vache
st sur la piste des pil-

pres de la Section fri-
voqués en assemblée
redi 21 courant, à 3 h.
Chasseur, à Fribourg.
à assister à cette im-

édération sur la chasse.
tions.

ons diverses.
Le Comité.

RE

à de nombreux désirs
tion des pailles tres-
a décidé que celle-ci
c jusqu'au dimanche

ne finance d'entrée de
de 50 centimes.

neure fixée au diman-
age de la loterie aura
au lieu de jeudi 12.
ils doivent se présen-
res du matin, au local
s objets.

edi et samedi, de 9 à
le soir; dimanche, de
LE COMITÉ

l'exposition est consi-
justifiée, car les objets

essants et donnent la
contrée peut produire,
t à la besogne. Il est
organisation n'ait pas
rée dès le début, on
illi une somme assez
penser les tresseuses
fonds de réserve des-
position dans un autre

reprise a réussi et tout

l'exposition des pailles
ulté de déposer dans
volontaires aux frais
e Conseil d'Etat et le
rps l'exposition, la ti-
Liberté, que 38 fr. 08!

dernier, Joseph Mosse
x sur le soliveau supé-
chute si malheureuse

que, quelques heures après-il succomba: une pièce
de bois qu'il avait entraînée en tombant lui fractura
le crâne.

Nous nous associons au deuil qui vient de frapper
d'une manière si cruelle une des plus honorables et
des plus importantes familles du village de Broc.

Une soirée dramatique de M. Scheler.

Nos lecteurs apprendront certainement avec plaisir que M. Scheler, l'éminent diseur de Genève, cédant aux sollicitations de quelques amis, donnera une soirée dramatique et littéraire à Bulle, dans la salle de l'Hôtel de Ville, aujourd'hui samedi 14 mai, à 8 heures du soir. Le programme de cette soirée est des plus attrayants; outre une scène dramatique très émouvante, *l'Œil des morts*, de Paul Delair, et diffé-rents morceaux de sentiment, M. Scheler dira un acte des *Femmes savantes*, la célèbre comédie de Molière, et, dans le genre ultra-comique, il redira, à la demande générale, le désopilant monologue *l'Ob-session*, de Charles Crot.

Nul doute que la salle ne soit absolument comble.

Conférence de M. Bieler, directeur de l'Institut agricole de Lausanne, donnée à Bulle, le 5 mai, sur l'élevage du cheval.

Le conférencier a montré que les animaux domestiques dont l'homme a fait sa propriété depuis des milliers d'années, sont des êtres susceptibles de se modifier sous l'influence de soins intelligents. Tout comme nous voyons le jardinier transformer ses arbres par la taille, par le pincement, tout comme le même jardinier change ses choux, ses légumes par la culture, l'éleveur peut modifier ses animaux, en bien ou en mal, en enrichissant le sang ou en l'appauvrissant, en dirigeant le sang vers telle ou telle région du corps. Il ne faut donc pas accuser la race de tous les défauts, il faut au contraire modifier les procédés d'élevage, suivant les circonstances.

Ce qu'il y aurait de mieux serait de faire des animaux ayant une seule aptitude, pour la selle, pour le gros trait, etc., mais cette manière de faire est bonne dans les pays où il y a d'immenses propriétés. Dans notre pays, nous devons avoir des chevaux suffisant à tout — assez forts pour résister aux fatigues des montées et des descentes, et assez légers pour permettre une allure rapide et même pour servir à la selle, dans l'artillerie, par exemple. A défaut de grands domaines d'élevage et de grandes fortunes, l'éleveur doit suppléer par son intelligence.

Il y a, d'abord, le **choix des animaux.** La grande taille n'est pas en rapport avec notre pays très accidenté, il faut un cheval près de terre.

Il faut aussi le bon équilibre des diverses régions du corps. Par le fait des montées et des descentes, c'est le derrière qui travaille le plus et cette gymnastique augmente le derrière au dépens du devant, la croupe vient plus haute que le garrot; ce défaut réclame le plus souvent les croisements pour disparaître.

Il faut que le cheval ait de l'**encolure** (ce qu'on appelle de la **branche**). Une encolure trop longue est désavantageuse, parce qu'elle n'est pas assez forte pour porter la tête, mais il faut pourtant une encolure développée. C'est une partie importante, parce qu'elle fait balancier; quand un cheval est lancé, au trot ou au galop, pour qu'il puisse s'arrêter, il faut qu'il ramène la tête en arrière; un cheval qui n'a pas une bonne encolure ne s'arrête pas aussi promptement.

Les belles encolures peuvent se rencontrer chez nos chevaux suisses, mais ce sont plutôt les étalons de race qui procurent cette partie.

La largeur du poitrail, l'épaisseur du corps est une grande qualité pour les chevaux de gros trait, qui ont une allure lente, mais cela devient un défaut chez les animaux qui doivent courir, parce que le corps se berce et que les jambes se fatiguent. Enfin,

la grandeur du corps à la sangle, ce qu'on appelle la profondeur de la poitrine, est une partie très importante pour le cheval. Dans un travail pénible ou dans une allure rapide, il faut que le cheval respire facilement et un cheval qui n'a pas de poitrine s'arrête bientôt. La bonne poitrine est un héritage des chevaux de race. Il en est de même pour les jarrets développés.

Mais, à côté des conformations qu'on obtient par les croisements, il y a des parties qui dépendent surtout de l'attention de l'éleveur.

Le garrot bien sorti vient de la vigueur d'un animal bien nourri et bien exercé. Le corps du cheval est suspendu entre les deux épaules, à des membranes, à des chairs qui jouent le rôle de bretelles. Si les chairs qui soutiennent le corps sont fortes, bien nourries pendant le jeune âge, le corps s'élève et le garrot ressort. Si les chairs sont flasques, le corps s'enfoncé et le garrot est effacé.

La forme du dos et des reins peut dépendre de l'état du ventre. Quand un poulain reçoit une nourriture grossière qui le rend **ventru pansu**, ce défaut du gros ventre gêne la respiration. Le gros ventre, par son poids, affaisse les côtes et creuse les reins, et ce sont des défauts qui ne peuvent pas toujours se guérir quand le cheval grandit, il reste **ensellé** par la faute de son propriétaire.

Le gros ventre peut aussi gêner le mouvement des membres de derrière.

Un bon cheval doit pouvoir bien jouer des jambes. C'est une affaire importante. Comment veut-on qu'un poulain joue des jambes quand il a un gros ventre, et si pendant la jeunesse les allures ne se produisent pas, la croupe **s'avale**, elle devient oblique et on n'y remédie plus. Il faut dire que le travail des jambes peut être amélioré par les enclos où l'on met les poulains. Si vous mettez un jeune cheval dans un enclos carré, petit, l'animal ne peut pas prendre son élan. Il faut que les parcs ou enclos soient longs et on doit, plusieurs fois par jour, exciter les poulains à la course en les appelant, tantôt à un bout, tantôt à l'autre, pour leur donner de l'avoine.

La solidité des os peut venir en partie de l'éleveur. D'abord si on emploie des étalons trop jeunes qui n'aient pas encore fait leur crue, cela fait des tissus tendres, excellents pour la boucherie, mais pas favorables à la fatigue. Secondement, quand on fait faire au poulain des efforts excessifs, surtout pendant qu'il **pousse les dents**, il se produit des épouvins, des sarros, etc., et le cheval est **taré** pour sa vie. Faites travailler les chevaux jeunes, mettez-les à la herse, à la charrue, au petit char, c'est bon pour eux; un bon cheval doit bien manger et bien travailler. Mais jamais d'efforts, jusqu'à ce que les dents soient poussées, et surtout après les gourmes. Quand le cheval pose les dents, et quand il a la gourme, ses os sont très délicats.

Les pieds méritent aussi une grande attention. Les pieds plats viennent souvent de ce que l'on élève les poulains en terrain humide. Il arrive assez fréquemment aussi que l'on ne régularise pas les pieds, ils s'allongent ou se déforment, en dehors ou en dedans, et quand le poulain est cheval, le mal est irréparable. Un bon éleveur doit lever fréquemment les pieds du poulain, et les **parer** quand ils se déforment, ou quand ils s'allongent.

Quand les pieds sont plus forts d'un côté que de l'autre, non seulement cela gêne l'allure, cela rend la ferrure plus difficile, mais encore cela produit la fatigue des articulations, les mollettes, etc.

En dernier lieu le conférencier a attiré l'attention sur l'importance des soins de la peau. Ce n'est plus seulement au point de vue de la propreté extérieure, mais aussi pour la santé générale. Quand un marchand achète un cheval, tout brut, chez un paysan, le marchand frotte et refrotte le cheval, il lui fait plusieurs fois par jour le pansement à l'anglaise, et en une dizaine de jours, le cheval est transformé, il vaut beaucoup plus. Ce n'est pas l'avoine qui suffit,

c'est le mouvement qu'on donne à la peau qui fait circuler le sang et la lymphe, et qui nettoie le corps. Cela fait que la nourriture profite mieux, le corps est plus souple, l'œil plus vif, le poil plus brillant, tout cela c'est de la monnaie. Pourquoi est-ce que les éleveurs n'en font pas autant quand ils veulent préparer un cheval pour la vente?

Voilà en résumé la conférence de M. Bieler, et les quelques conseils qui s'y trouvent, si on les met en pratique, ne seront pas sans être une source de profit pour nos éleveurs.

AGRICULTURE

Foires. — Moudon, 2 mai. 200 vaches, 110 bœufs, environ 500 porcs; les vaches de rente de 5-600 fr. Les porcs de 6-8 semaines 50 fr. la paire, les adultes de 80-100 francs. — Saignelégier, 2 mai, beaucoup de beau bétail, acheteurs peu nombreux, les bonnes vaches 400 fr., génisses portantes 250 à 300 fr., les chevaux de travail de 350-400 francs. — Yverdon, 3 mai, 170 vaches de 350-450 fr., bœufs de boucherie 8-90 fr. les 100 kilos. Manque de marchands, peu d'affaires sur le bétail, tendance à la baisse, foire nouvelle, presque nulle. — Bienne, 2 mai. Beaucoup d'animation, 528 pièces de gros bétail, 673 porcs; les belles vaches de 4-500 fr., vaches moyennes 2-300 fr., porcs gras 1 fr. le kilo.

FAITS DIVERS

Quinze personnes au moins ont péri dans un feu de prairie qui ravage depuis quelques jours les plaines du Kansas (Etats-Unis). Des milliers de bestiaux de toute sorte ont été brûlés vifs; de cent à deux cents maisons ou granges ont été totalement détruites, ainsi que des quantités incalculables de blé, de maïs et de foin.

Un journal de la ville de Vienne raconte que le czar possède un album contenant les photographies de tous les nihilistes qui, pendant son règne, ont été impliqués dans des complots contre sa vie. L'attentat du 13 mars est venu naturellement augmenter cette collection et le czar aurait dit à cette occasion: « L'album se remplit bien vite; il n'y reste que peu de feuillets disponibles. »

On ajoute que l'impératrice a cherché plusieurs fois à détruire cet album, qui est pour le czar un sujet d'excitation, mais jusqu'à présent elle n'a pu réussir.

Mercuriale du marché de Bulle le 12 mai 1887.

		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Froment nouv. (halle)	les 100 kilos	21	—	à	23
Avoine »	» 100 »	17	—	à	19
Pommes de terre . . .	» 20 litres	1	30	à	1
Porcs gras (marché)	le 1/2 kilo	—	42	à	—
Beurre	le 1/2 kilo	1	20	à	1
Oeufs	10 à 11	—	60	à	—
Viande de bœuf	le 1/2 kilo	—	75	à	—
Viande de mouton	» » »	—	70	à	—
Viande de veau viv. . . .	» » »	—	40	à	45
Pain blanc	» » »	—	36	à	—
Fromage gras	» » »	—	50	à	55
Fromage maigre	» » »	—	30	à	40
Fromage blanc (sérac)	» » »	—	15	à	18
Vacherin	» » »	—	—	à	—

C'est avec plaisir que nous attirons l'attention sur les excellentes propriétés du véritable Cognac Golliez ferrugineux, si apprécié en Suisse depuis 14 ans pour dissiper le manque d'appétit, les crampes d'estomac, les pâles couleurs, la faiblesse générale ou locale, la lassitude. En vente dans la plupart des pharmacies. (O Fr 948)

Librairie-papeterie Ch. MOREL
SUCCESEUR DE C. OESCH, RELIEUR
Maison de M. J.-C. BARRAS, agent d'affaires, ancien bureau de M. BLANC, avocat.
Atelier de reliure et gainerie.
Cartonnages, encadrement de tableaux et photographies. — Glaces de toutes grandeurs avec cadres dorés et polis. — Baromètres et thermomètres pour fromageries. — Registres de toutes grandeurs. — Articles pour écrire, dessiner et peindre. — Carnets et portefeuilles. Albums. Maroquinerie. — Matériel d'école et de bureau. — Tous les articles de papeterie. — Librairie courante et en commission. — Belles chromolithographies. — Jeux de société.
TIMBRES EN CAOUTCHOUC [184]

Liquide météorifuge Ménard
infaillible pour guérir le « gonfle »
ou la météorisation des ruminants.
En vente, à Bulle, chez MM. MOREL-BADOUX et Ch. BLANC, négociants, ainsi que dans toutes les principales communes du canton. [244]

MISE AU CONCOURS
Une société de consommation bien connue et ayant des relations étendues cherche à établir sur toutes les places des débits pour la vente au détail et le placement de tous les principaux articles d'épicerie et de consommation.
Les personnes aptes et honnêtes, pouvant fournir caution, capables de diriger de tels débits, comme fonctionnaires, instituteurs, artisans, employés, etc., de même que des femmes capables, domiciliées dans les localités respectives et possédant des locaux convenables, sont priées d'adresser leurs demandes sous chiffres H 2003 Q à MM. Hausenstein et Vogler, à Bâle. [245]

AVIS

La Commission de l'hospice de district à Riaz met au concours la fourniture de 10 moulins *bois de foyard*, rendus à l'hospice à Riaz. — Adresser les offres franco à M. Ch. MEYER, caissier, à Bulle. [240]

VENTE D'IMMEUBLES

Le jeudi 16 mai courant, dès 1 heure à 5 heures du soir, à l'auberge de FARVAGNY-LE-GRAND, on vendra aux enchères un **domaine** (ancienne propriété Marmont) situé rière les communes du Grand et du Petit-Farvagny, comprenant bâtiment d'exploitation, environ 12 hectares de prairies et champs, 33 poses.



Les mises auront lieu d'abord par pièce séparée, puis en bloc. En cas de non-adjudication, la fleurie de l'année courante sera pareillement mise aux enchères.

S'adresser, pour les conditions, à MML. A. GLASSON & Cie, à Fribourg, ou à l'huissier NISSILLE, à Vuisternens-en-Ogoz. [238]

Le soussigné vendra en mises publiques *jeudi 19 mai courant*, dès les 10 heures du matin, au bout de la promenade, à Bulle, une quantité de *meubles et d'outils pour charpentiers, menuisiers et mécaniciens*.
Jos. ZIEGLER
243]

A LOUER pour le 1^{er} mars 1888 : le domaine de *Ferpiceloz*, situé sur la route de la haute Gruyère, près La Tour-de-Tréme, puis la montagne le Gros-l'Haidin, sur dite commune. — Pour visiter les immeubles, s'adresser à M. Etienne Castella, audit Ferpiceloz, et pour les conditions au soussigné.
En cas de non-location jusqu'au 1^{er} septembre, il sera procédé à des mises publiques le jeudi 15 septembre, dès 1 heure de l'après-midi, à l'hôtel de l'Ecu, à Bulle.
166] **J.-J. MENOUD**, notaire.

AVIS

Le bureau du soussigné est transféré au rez-de-chaussée de la maison de Mme VAGNAT, en face de l'hôtel du Cheval-Blanc.
245] **Louis Fasel**, agent d'affaires.

Liquidation.



Pour cause de départ, au magasin de *chaussures*
LA BOTTE ROUGE
liquidation complète à moitié prix.
Encore un grand assortiment dans tous les genres.
235]

Epicerie L. Treyvaud,
BULLE [178]
Graines fourragères.

SCHOCOLAT
Suchard
SUPERIORITÉ INCONTESTÉE
PRIX MODÉRÉS SE TROUVENT PARTOUT

LIMES

Pendant l'été, le soussigné ne tiendra son dépôt (place du Tilleul, à BULLE) que tous les jours de foire.
Se recommande

A. Hagggenbass, fab^t de limes,
successeur de Ph. Guidi.
210]

AVIS

aux fromagers et charcutiers.
Demande à acheter, à l'occasion du *Tir fédéral de Genève*, *fromages gras* ou bons *demi-gras*, ainsi que *jambons* et *sauces suisses*.

Adresser les offres au *Directeur du Comptoir d'importation* au PETIT-SACCONNEZ 260 (Genève). (OL 266 G) 246

A vendre:

Un *char à ressorts* tout neuf. [252
S'adr. au bureau du journal qui indiquera.

A louer: Pour entrer de suite, au centre de la ville de Bulle, un *beau et grand local*, pouvant servir de magasin ou de bureau.
S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [228

Dépuratif du sang.

ESSENCE CONCENTRÉE DE VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE LA JAMAÏQUE



La Salsepareille de la Jamaïque jouit aujourd'hui d'une réputation universelle. Chacun sait, en effet, combien est grande sa puissance curative contre toutes les maladies provenant d'un vice de sang, telles que : Boutons, rougeurs, dartres, eczémas, affections scrofuleuses et syphilitiques.

Les maladies des yeux, de l'estomac, les rhumatismes, les hémorroïdes, la goutte, les démangeaisons sont plus rapidement guéris par l'emploi de l'Essence de Salsepareille que par tout autre traitement.

Il est peu de médicaments qui aient autant fait de bruit lors de leur introduction dans la pratique que la Salsepareille. C'était, dans l'origine, le remède antisiphilitique par excellence, celui auquel les médecins même les plus sceptiques avaient recours lorsque le mercure échouait. Si aujourd'hui quelques médecins mettent en doute son efficacité, il faut l'attribuer à l'emploi de préparations vicieuses. En effet, un grand nombre de préparations de la Salsepareille sont obtenues par décoction. Il est évident qu'en agissant ainsi, comme Hencock l'a fait remarquer, il y a déjà longtemps, on sacrifie les principes actifs, on les chasse en vapeurs ou on les détruit. Ce qu'il y a de certain, c'est que le macéré, concentré dans le vide, est beaucoup plus actif que le décocté.

L'Essence de véritable Salsepareille de la Jamaïque, préparée à la *Pharmacie Centrale*, 9, rue du Mont-Blanc, à Genève, est la seule qui, pour le moment, soit faite par macération et concentrée dans le vide. Elle est donc, par cela même, beaucoup plus active que tous les produits similaires.

Mode d'emploi : Une cuillerée à soupe matin et soir, dans un peu d'eau.
Remarque. — Jusqu'à présent, l'Essence de Salsepareille s'est toujours vendue à des prix exorbitants (5 à 6 francs les 250 grammes), ce qui la rendait inaccessible aux petites bourses. Seuls, les gens riches pouvaient se procurer ce précieux médicament et jouir de ses cures merveilleuses.

La *Pharmacie Centrale*, grâce aux relations qu'elle entretient avec la *Jamaïque*, a pu faire sur place des achats considérables de véritable Salsepareille rouge à des prix modérés. C'est pourquoi nous nous empressons aujourd'hui de mettre à la portée de chacun l'*Essence de véritable Salsepareille de la Jamaïque*, en l'offrant aux prix suivants :

3 fr. 50 le flacon de 300 gr. = ¹/₃ de litre à peu près ;
8 fr. — le flacon de 1000 gr. = 1 litre.

Envoi franco contre remboursement dans toute la Suisse. Se trouve à BULLE : pharmacie *Rieter* et pharmacie *Sudan* ; à ESTAVAYER : pharmacie *L. Porcelet* ; à CHATEL-ST-DENIS : pharmacie *X. Wetstein* ; à FRIBOURG : pharmacie *Boéchat & Bourgnecht*. Exiger toujours sur l'étiquette de chaque flacon la marque de fabrique et le nom de la

Pharmacie Centrale

H. BELLI, successeur de F. POPPE
Genève, 9 rue du Mont-Blanc 9, Genève. [234]

OMBRELLES

Haute nouveauté de Paris, depuis 1 fr. 50 ; pour fillettes, depuis 90 cent. ; *encas*, dit *de-mer*, depuis 2 fr. 80 ; *parapluies* en coton, depuis 2 fr. 40 ; en satin laine, depuis 3 fr. 50 ; en soie, depuis 5 fr. 90.

Grand choix de *broches*, *cravates*, *miroirs* et *savonnets*, depuis 10 cent. la pièce ; *éponges*, depuis 35 cent. la douzaine.
Articles de voyage et de touristes ; parfumerie, broserie ; porte-monnaie, bretelles, pantalons et jouets d'enfants.

Plus de cheveux gris par le *Brown's Capillaire* à 2 fr. 75 le flacon ; *nattes* toutes en cheveux, depuis 1 fr. 50. [171]

Aimé MARGOT, coiffeur, à Bulle.

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES

DE
COIGNET PÈRE ET FILS
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
CAPITAL : 3,500,000 francs.

Raison sociale :

COIGNET & C^{IE}

Usines à St-Denis (Seine) et à Lyon (Rhône)
Bureaux : 130 rue Lafayette, Paris, et 8 rue Rabelais, Lyon.

PLÂTRE PHOSPHATÉ

Spécial pour les prairies artificielles : trèfles, luzernes, sainfoins.

Phosphate de chaux assimilable . . . 4 à 8 %
Sulfate de chaux . . . 75 à 80 %
Vendu en gare à Lyon.

Ce *plâtre phosphaté*, fabriqué exclusivement dans nos usines de Lyon, provient du traitement des os pour la fabrication du phosphore; il se trouve à l'état de division chimique, ce qui le rend beaucoup supérieur aux plâtres naturels, presque toujours grossièrement pulvérisés et entièrement dépourvus de phosphate.

En dehors de son emploi spécial pour les prairies artificielles, ce produit est un agent précieux pour la conservation de l'azote du fumier de ferme. Répandu par couches minces sur les tas de fumier, il retient tout l'azote qui se perd habituellement pendant la décomposition du fumier. Nous recommandons vivement aux agriculteurs cet emploi depuis longtemps en usage en Angleterre.

Le *plâtre phosphaté*, répandu dès la fin de l'hiver, aussitôt le réveil de la végétation, à la dose de 600 à 800 kilos à l'hectare sur les trèfles, luzernes et sainfoins, *en augmente la récolte dans des proportions considérables*. Nous ne saurions trop en recommander l'emploi.

Ce plâtre étant impalpable et très léger, la grandeur des sacs est presque double de celle des sacs de plâtre ordinaire.

On demande pour le canton de Fribourg, pour les divers districts, des agents sérieux et capables. De bonnes références sont exigées. Ecrire à MML. Coignet et Cie, 130 rue Lafayette, Paris. (H 255 F) 233

Tuiles d'Altkirch

chez *Jean CHRISTINAZ cadet*, à FRIBOURG. [220
Dépôt à BULLE. — S'adresser à *Jules VAUCHER*, à la gare des marchandises.

AVIS DE VENTE

Mercredi 18 mai courant, dès 9 heures du matin, il sera vendu, par voie d'enchères publiques, au domicile qu'occupait feu Th. Billon (ancienne distillerie), tous les objets mobiliers, *habilllements, linge, meubles meublants*, soit commodes, fauteuils, lavabo, chaises, tables, tableaux, lui ayant appartenu.
Bulle, le 12 mai 1887.

Par ordre :
Le greffier, L. ROBADEY.

256]

Le *poëlier Kayroul*, ayant été ouvrier chez M. Affentanchegg, avise le public qu'il pratiquera soit état dans la Gruyère, et, à cette occasion, il se recommande aux personnes qui voudront bien lui confier de l'ouvrage (réparations, fourneaux neufs, cheminées, etc.). Il satisfera son honorable clientèle par un travail prompt et soigné. — S'adresser au café Duvillard, à Bulle. [257]

Une *demoiselle* de bonne famille de la Suisse allemande cherche à se placer comme bonne d'enfants ou comme demoiselle de magasin.
S'adresser au bureau du journal. [254]

Ivrognerie.

Traitement, soit avec consentement, soit à l'insu du malade, par *Karrer-Gallati*, spécialiste, Glaris.
Succès garantis. Remèdes inoffensifs. Moitié des frais payable après guérison. Prospectus, questionnaire et certificats gratis. [496]

(OF 3496) [44]

Tuyaux en grès
vernissés à l'intérieur et à l'extérieur
T. SPONAGEL, ZÜRICH
Meilleur matériel pour
Conduites d'eau
et descentes de latrines à
Prix modérés.

A vendre: Une *jolie VOITURE neuve*. — S'adresser au Lion d'Or, à Bulle. [247]

Le chauffeur

de la *TUILERIE DE BULLE* est ouvert dès le 20 courant. ULRICH frères. [250]

On offre à vendre : Un *TOUR*.
S'adresser au bureau du journal. [255]

Apprenti est demandé chez un maître *cordonnier* de la ville de Bulle. — S'adr. au bureau du journal. [287]

Le chauffeur

de la *Tuileries de La Tour-de-Tréme* est ouvert dès le 18 courant. YENNI, Joseph, tuilier. [251]

A louer: Pour entrer de suite, au bas de la ville de Bulle : une *grange*, servant d'atelier de menuisier.
S'adr. à Mme Vve AFFENTANCHEGG. [249]

A louer: *Jolie chambre* meublée ou non meublée. — S'adresser au bureau du journal. [253]

A vendre:

Un bon *chien de garde*, s'attendant.
S'adresser au bureau du journal. [118]

Tous ceux qui hésitent

à choisir parmi le grand nombre de remèdes annoncés dans les journaux sont instamment engagés à demander par une simple carte-correspondance à la Librairie ALBERT MUNZINGER à Olten la brochure illustrée : « *L'Ami du Malade* ». Ce manuel expédié gratis et franco fournit à côté d'une description claire et précise d'un certain nombre de Remèdes Domestiques dont une longue expérience a démontré l'efficacité hors ligne.

des attestations de malades

guéris, authentiques, prouvant que bien souvent un simple Remède Domestique guérit des Maladies quasi incurables. Pourvu que le malade tombe sur le remède approprié à son cas, l'affection la plus grave se guérit maintes fois comme par enchantement. « *L'Ami du Malade* » est un conseiller sûr dans tous ces cas. Aucun malade ne voudra donc s'en passer. L'envoi de cette brochure illustrée n'entraîne pas de frais.

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.



PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3
» 6 mois, » 2
Pour l'Étranger le port en sus payable d'avance.
Prix du numéro: 10 cent.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE, le

La votatio

La journée de dimanche
trie suisse.

Par environ cent trent
loi fédérale sur les spirit
un chiffre inattendu m

Le peuple suisse a t
taires qu'il trouvait leur
prouvé en prenant cette

sa volonté par une majo
Certains cantons ont
fique. Citons Zurich, qu
majorité de plus de qua
même, le boulevard des
jorité de oui.

C'est là une approbat
tique modérée et progr
Le peuple suisse veut le
cantons les lui donnent
sinon le peuple ira les c

De tous les cantons
Fribourg seul a donné
Cela était à prévoir.

Etant donné les hom
tion, ce résultat n'a rien
pas moins humiliant à c
Toutefois, que les pa
couragent pas pour aut
pas dans le canton de
cette fois-ci, si peu nou
celles de leurs frères su

Que la clique tépelet
notre pays; qu'elle con
Suisse! Plus la corde
rompra.
Quant à nous, protes

FEUILLETON

UNE CHAS

ERNES

Il y a trente ans envi
de mai, quatre personnes
rieure d'une des plus coq
essent encore bâties dan
vince de Constantine.

Cette cour intérieure for
des maisons manresques, q
ses pour modèles.

Elle était entourée d'arc
appartements du rez-de-ch
levait une fontaine dont le
presque glaciales d'une so
jour dans la vasque évasé
d'un jaune pâle veiné de b
D'épais massifs de feu
miers, de grenadiers et de
de la fontaine on sous les a